

## QUESTIONS POSÉES EN LIGNE AVANT LE DÉBUT DE LA PREMIÈRE PARTIE

### Question 1

*M<sup>me</sup> Louise Gagnon*

Quel est le niveau le plus élevé des conséquences d'une rupture du barrage en période de crue, article 21 règlement sur la sécurité des barrages, compte tenu de la correspondance de Michel Rhéaume, direction sécurité des barrages =

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Bassins\\_B\\_NordOuest/documents/PR6.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Bassins_B_NordOuest/documents/PR6.pdf) p. 81 : "Nous vous rappelons que tel que précisé dans notre courriel du 16 août 2016, la berme de retenue nommée à la page 4.37 de l'étude d'impact pourrait être assujettie à la Loi sur la sécurité des barrages. Plus d'informations seront nécessaires pour confirmer la catégorie administrative de cet ouvrage. Aussi, nous constatons que les projets de compensation comprennent l'aménagement de plusieurs seuils et des digues qui pourraient également être assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages. Une demande d'avis d'assujettissement en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages devra être déposée lorsque le concept et la géométrie des ouvrages seront finalisés." Quelle est la classification fonctionnelle du Ministère des Transports concernant la route 389?

Advenant une pluie de 20 mm en 24 heures ou 40 mm en 24 heures ou 80 mm en 48 heures ou 108 mm en 72 heures ou bien 250 mm en 72 heures (modélisation de crue pour SM-3), y a-t-il un ou des scénarios dans lesquels l'eau ne pourra être gérée comme prévue? Autrement dit, il faut une pluie de combien de mm en 24, 48 ou 72 heures pour que les bassins ou cellules ne puissent suffire, dans un contexte de changement climatiques et de ruissellement sur un sol gelé?

En vous remerciant,

Louise Gagnon

### Question 2

*M. Joël Marquis*

Une confirmation : bassin de sédimentation = ou pas, le rejet du procédé de concentration du minerai de fer, le teling?, le rejet du système de spirale?

### Question 3

*M. Joël Marquis*

Est ce que de diminuer et/ou réduire davantage la [soufre] dans les sédiments du bassin de sédimentation permettrait de réduire la quantité de fer actuellement dévié vers le teling du à la présence du soufre (sulfure)

#### Question 4

*M. Joël Marquis*

Les documents liés à l'offre d'achat des résidus miniers du Mont-Wright par la Chine, au début des années 1990, sont-ils accessibles ?

#### Question 5

*M. Joël Marquis*

Des analyses d'échantillons sur le tiling du lac Jeannine, ont été effectuées par un tiers et rendues publiques sur internet entre 2006 - 2010. Est-ce que le promoteur du présent projet possède ces données jugées intéressantes ?

#### Question 6

*M. Joël Marquis*

À l'exemple du projet Alliance Magnésium dans la région de l'amiante, la Beauce, en regard du contenu du bassin de sédimentation du Mont-Wright, y a-t-il d'autres alternatives que de le stocker à titre de résidus miniers, qui ont été envisagées, explorées par le promoteur : réutilisation, valorisation, économie circulaire etc.

## QUESTIONS POSÉES EN LIGNE LE 19 DÉCEMBRE 2017 LORS DE LA PREMIÈRE SÉANCE

### Question 1

*M. Marc Fafard*

- 1- Si un bris survenait est qu'il serait possible que des conséquences soient inacceptable pour le publique ou l'environnement.
- 2- Quel sera la méthode de déposition des résidus dans l'ouvrage de retenue. Est-ce que l'hiver permet l'utilisation de la même méthode .
- 3- Est-ce que la conception des ouvrages de retenue nécessite une construction en continue ou évolutive. Si oui quel sera la méthode utilisée,
- 4- Pourquoi l'option de sécher ou d'extraire l'eau(-80%H<sub>2</sub>O) des résidus n'a pas été retenue,
- 5- Est-ce que toute l'eau de procédé de la mine est propre et de source naturelle , si non quel pourcentage des eaux de procédé sont recyclée, Quelle est la quantité d'eau prélevée par la mine ou si non quel est la quantité d'eau totale reçu par les 2 sites d'entreposage (eau et résidus de procédés) par jour. Est-ce que la saisons d'hiver affecte ce volume.
- 6- Est-ce que les fondations des ouvrages de retenue sont naturellement imperméable et quel est l'évaluation de la quantité d'eau de résidus qui percolera par le fond de ce nouvel aire d'entreposage( l/an),La même question serait pertinente pour le bassin d'eau.
- 7- Est-ce que le site comporte des sources d'eau et comment aller-vous les gérer,
- 8- Est-ce qu'une évaluation des défaillances possible a été faite et quel sont les enjeux physico-chimique a considérer pour le milieu, les cours d'eau et lac ainsi que pour l'eau potable des communautés de la région.,
- 9- Est-ce que le `design` des installation a pris en considération les portions de vie; très-tres longue opération 30,40,50 ans et l'après opération . Quel sont les mesures mises en place pour assurer le suivis du design et ses directives au file des générations d'employé gestionnaire, d'ingénieur et de contracteurs. la même question pourrait se pauser pour la période de construction aussi.
- 10- Est-ce que d'autre option de site on été évaluée . par exemple un site qui ne serait pas; dans le bassin versant de la rivière Moisie, en haut de la route 389, en possibilité de contacte directe avec les plans d'eaux important pour les gens de la communauté.

### Question 2

*Yvan Croteau — Réseau québécois des groupes écologistes*

Le RQGE est groupe national qui se préoccupe de l'environnement pour l'ensemble du Québec. La question suivante porte sur la distinction du territoire nordique que le gouvernement accorde au nord du Québec depuis l'annonce du Plan nord. Cette distinction s'est traduite par des engagements qui devront être cohérent en regard de quatre principes que l'on retrouve dans le plan d'action 2015-2020 de la Société du plan nord qui se décline ainsi: 1-Un projet planifié et coordonné, qui mise sur le partenariat, l'investissement du secteur privé et l'accompagnement des communautés, notamment par la mise en place de la Société du Plan Nord; 2-Une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale; 3-Une intervention gouvernementale adaptée aux réalités des

communautés locales et autochtones et à l'ensemble du territoire nordique; 4-Un développement harmonieux, éthique, respectueux des populations autochtones et non autochtones et soucieux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous aimerions savoir comment le présent projet a intégré les quatre principes de développement nordique et par quels engagements se sont-ils traduits?

### Question 3

*M. Marc Fafard*

la 2ieme question sur votre sondage pour entree en ligne fonctionne pas elle prends pas notre reponse svp arranger mF

### Question 4

*M. Marc Fafard*

concernant la Rehabilitation site Lac Jeanine.

la caracterisation du site par le ministere des R.N. n'etait pas completé. comment pouvez vous definir les travaux a faire? que comprends le projet, du traitement des sols contaminé a la revetalisation avec plante indigenes? par exemple

### Question 5

*M. Yvan Croteau – Réseau québécois des groupes écologistes*

Actuellement le gouvernement est engagé dans un processus de révision de la LQE - Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets. Nous aimerions savoir dans quelle mesure le MDDELCC a t'il considéré la nouvelle réglementation lors de l'étude de l'évaluation environnementale du promoteur? Et quels sont les changements importants que la nouvelle réglementation aura pour le promoteur dans les années à venir.

### Question 6

*M. Ugo Lapointe – Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada*

Garanties financières:

1. Quelle est actuellement (a) le montant total estimé pour assurer la restauration environnementale complète du site minier une fois l'exploitation terminée d'ici la fin du projet d'agrandissement 2045, (b) le montant total versé ou donné en garantie au gouvernement du Québec en date d'aujourd'hui, (c) quelle est la forme de cette garantie, (d) quand est la prochaine révision prévue de ce montant?

2. Qui a fait le calcul des différents montants prévus pour la garantie financière? Selon quelle méthodologie et quels modèles de coûts estimés pour chacune des composantes de la restauration? Qui a vérifié ou validé ces montants, selon quels règlements, politiques ou guides détaillés du Québec qui fournissent les différents ?

3. Serait-ce possible de déposer tous ces documents à la Commission, incluant (a) la ventilation détaillée des coûts de restauration prévue, (b) la méthodologie employée par le promoteur et (c) celle exigée par le gouvernement du Québec pour le calcul de ces garanties?

Notez: la nouvelle Loi sur les mines du Québec priorise la transparence du secteur minier, notamment dans son préambule, à l'article 215, de même qu'à l'article 101 qui prévoit que le plan de restauration environnementale et les garanties financières soient désormais soumis lors des évaluations environnementales et des consultations publiques comme condition d'obtention ou de renouvellement des baux miniers.

#### Question 7

*M. Yvan Croteau – Réseau québécois des groupes écologistes*

Le RQGE a identifié quatorze questions dans la lettre de sa requête à la ministre. Sera-t'il possible pour la commission d'y répondre au cours de l'audience bien que nous comprenons l'importance pour la commission d'assurer la participation du plus grand nombre possible.

Merci de votre attention,

#### Question 8

*M. Ugo Lapointe – Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada*

Transparence et retombées économiques

Serait possible de rendre publics, pour la mine Mount Wright, toutes les informations prévues à l'article 215 de la Loi sur les mines du Québec, de même que davantage, notamment pour les années 2007 à 2016 (10 dernières années):

A. la quantité et la valeur du minerai extrait et vendu au cours de l'année (données annuelles au cours des 10 dernières années); B. les redevances versées chaque année au cours des 10 dernières années (ou l'impôt minier--c'est la même chose); C. l'impôt corporatif payé par Arcelor Mittal relié (a) à la Mine Mont Wright et (b) à toutes ses opérations au Québec au cours des 10 dernières années; D. l'impôt sur la masse salariale des employés au cours des 10 dernières années (données annuelles) E. la marge bénéficiaire dégagée par les opérations de la Mine Mont Wright au cours des 10 dernières années avant taxes, impôts et redevances, de même qu'avant déductions pour traitement ou amortissements (seulement après déduction des coûts d'opérations directs);

### Question 9

*M. Ugo Lapointe – Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada*

Effluents miniers et des eaux usées:

14.1. Quels sont les débits minimums, maximums et moyens des effluents miniers et des eaux usées sur le site minier (a) actuel, (b) après les modifications proposées? Merci de fournir les données en m<sup>3</sup>/s sur une base saisonnière, annuelle puis sur la durée de vie du projet.

14.2. Quelles sont les concentrations maximales, minimales et moyens prévues en métaux et autres substances/contaminants dans chacun des effluents identifiés dans la question précédente, "au bout du tuyau" (et non après une zone de dilution), selon les mêmes échelles temporelles (saisonnières, annuelles, durée de la vie de la mine)?

14.3. Selon les réponses fournies en #1 et #2, quelles sont les charges (loadings) minimales, maximales et/ou moyennes (en kg) prévues en divers contaminants, prévues sur une base journalière ou annuelle, qui seraient déversées dans les différents milieux récepteurs? Quelles proportions de ces charges se déposeraient sur les sédiments vs quelles proportions pourraient demeurer en suspension?

### Question 10

*M. Marc Fafard*

la quantité d'eau par jour qui va au 2 bassins par jour? ca devrais ressembler a 5% des eaux total des eaux de procede (concentrateur).

## QUESTIONS POSÉES EN LIGNE LE 20 DÉCEMBRE 2017 LORS DE LA DEUXIÈME SÉANCE

### Question 1

*M. Marc Fafard*

pour le rehaussement des digues existante afin de les mettre toute a la meme hauteur, soit le maximum de hauteur total, que est ma methode de construction ; centrale, en amont ou en aval? posé d'une autre facon serait ; construisez-vous sur les residus a l'interieur ou est-ce un ajout de materiel au pied du barrage en l'elargissant a partir de sa base afin de le faire monter? ps ca aiderait a suivre si nous pouvions voir les images de votre projecteur ....

### Question 2

*M. Henri Jacob – Action Boréale*

M. le président.

Beaucoup de milieux humides seront détruits avec l'agrandissement de la fosse, les haldes de stériles et les autres amoncellements de résidus miniers.

Pour le promoteur AMEM:

Quels sont les autres milieux humides qui seront restaurés et aménagés en compensation pour les pertes résultantes de ce projet minier.

Pour le MDDELCC :

Le ministère entend t'il obliger la compagnie AMEM à compenser les pertes de milieux humides découlant de ce projet par la restauration d'autres milieux humides ou plutôt simplement demander une compensation monétaire qui s'apparente à un permis de détruire des milieux humides.

Merci

Henri Jacob, président Action Boréale

### Question 3

*M. Marc Fafard*

pour les effluents: pouvons nous avoir un debit afin de nous permettre de qalculer les charges totale sur une base annuelle Apres nous pourrions de depot, de dynamisme physique des rivières, et les milieux et especes affectés. Il faux le volumes d'effluent et aussi les pertes via les fonds de bassin.

#### Question 4

*M. Henri Jacob – Action Boréale*

M. le président.

Est-ce que le MDDELCC pourrait décrire les différentes procédures et règles du ministère en ce qui a trait à la compensation pour la perte de milieux humides,

- A) restauration du milieu humide touché,
- B) Ou si pas possible de le restaurer ce terrain, comment choisit-on un milieu humide alternatif comme compensation?
- C) Si les 2 premières options ne sont pas possible comment calcul t'on la compensation financière? Et cet argent sera investi obligatoirement dans la région touchée ?

Henri Jacob, président Action boréale

#### Question 5

*M. Yvan Croteau – Réseau québécois des groupes écologistes*

Le processus d'audience publique est un processus démocratique qui permet à l'ensemble de la population, aux organismes non gouvernementaux et à l'ensemble des parties prenantes de soulever des enjeux, des connaissances et des idées pour améliorer les conditions et les pratiques liés un projet. Nous aimerions savoir dans quelles mesures les autorités gouvernementales (les différents ministères responsables de l'émission des autorisations) auront l'obligation de respecter les recommandations du rapport de la Commission qui sera produit ? Et serait-il possible de connaître de la part de ces autorités s'il pourraient rendre publique les justifications du refus ou de l'acceptation des recommandations du rapport de la Commission ? Finalement, quelles directives, ou procédures particulières les autorités gouvernementales doivent elles suivre pour évaluer la pertinence des recommandations du BAPE ?

## QUESTIONS POSÉES EN LIGNE LE 20 DÉCEMBRE 2017 LORS DE LA TROISIÈME SÉANCE

### Question 1

*M. Marc Fafard*

premierement il serait vraiment important de nous fournir une fenetre avec les presentation a l'ecran. nous y voyons rien et vous y faites toute sorte de precision geo-spatiale. Ca nous rends la comprehension presque impossible. Ou flu selon nos connaissances du terrain et des lieux ou de l'enjeux en question.

Pour l'eau de la Riviere Moisie il me semble claire que certains, si non tous vont y aboutir et\ou y passer. La riviere et le saumon peuvent accomoder la quantité totale des charges physico-chimique qui émanent des installation de traitement des eaux usees au Lac Carell, des rejet miniers, du ruissellement des sites miniers, etc. Quel est l'apport supplementaire en masse pour chacun des elements de contaminant normés, par annees qui sera associé a ce projet pour la riviere Pekan et Maisie.

### Question 2

*M. Marc Fafard*

pour la hauteur maximal de 620 m. Quels sont les hauteurs relatives des digues: la plus haute, la moins haute, la moyenne. Aussi quel sont les hauteur a ajouter sur digues existantes?